



PEB Échanges, Programme pour la construction et
l'équipement de l'éducation 2003/01

La sécurité scolaire en France

OCDE

<https://dx.doi.org/10.1787/702557243082>

LA SÉCURITÉ SCOLAIRE EN FRANCE

Que nous soyons responsables politiques, administratifs, pédagogiques ou simplement parents, nous privilégions tous, à juste titre, la sécurité des élèves sous ses aspects les plus divers. Le sujet de la sécurité des établissements scolaires est singulièrement sensible dans la mesure où il s'agit de la vie des enfants et que la presse demeure fortement mobilisée sur la question.

L'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur

Conscient de cette réalité, les pouvoirs publics français ont créé en 1995 un Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur qui associe les collectivités propriétaires des bâtiments scolaires, les représentants des personnels et des parents d'élèves du public et du privé sous contrat ainsi que différents ministères concernés. Il est chargé de suivre toutes les questions touchant à la sécurité des personnes, des bâtiments et des équipements : solidité des bâtiments et risque incendie, étude et prévention des accidents, équipements technologiques et scientifiques, risques majeurs. Ses rapports annuels (diagnostics et propositions), élaborés avec des experts, sont remis aux différentes autorités de l'État, aux collectivités publiques, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la sécurité.

La première étude française d'ensemble conduite dans les collèges et les lycées publics et privés avait porté sur la sécurité incendie de 30 000 bâtiments (11 000 établissements). Tout ce qui concerne l'alarme, l'éclairage de sécurité, la non-conformité des portes, l'enclousonnement et le désenfumage des cages d'escalier, l'isolement des locaux à risques avait fait l'objet d'un examen attentif à travers les comptes rendus des commissions de sécurité, et 7 % des bâtiments (15 % dans le seul secteur privé) s'étaient révélés comme étant à risque.

En 1996, l'Observatoire s'est attaché à l'inventaire de la sécurité en ce qui concerne le parc des machines-outils dans les lycées professionnels et d'enseignement technologique. A la veille de l'entrée en application de la directive européenne et au moment où le code de procédure pénale renforçait la responsabilité pour homicide ou blessure involontaire par manquement délibéré à une obligation de sécurité ou de prudence, le constat était impressionnant. Dans l'enseignement public, 30 % des machines restaient à mettre en conformité, 29 % étaient obsolètes, 23 % étaient conformes d'origine et 18 % après remédiation. Ce sont de tels diagnostics que l'Observatoire est conduit à réaliser à échéance régulière afin que l'ensemble des responsables concernés puissent prendre les mesures nécessaires.

Bilan global de l'action de l'Observatoire

La contribution de l'Observatoire à l'avancée de la sécurité depuis sa création porte principalement sur l'information et la formation, le recensement des accidents et la prévention qui en découle, les avancées réglementaires. Les documents publiés par l'Observatoire dans les domaines de la sécurité incendie, de la santé et de l'hygiène (amiante, radon, etc.), des équipements sportifs, des activités expérimentales et des risques majeurs ont été relayés par des actions de formation en partenariat avec l'Institut national d'études de la sécurité civile. Des actions à destination de directeurs de cabinet de préfecture, de chefs de service interministériel de protection civile ou de sapeurs pompiers ont également permis au ministère de l'Intérieur de relayer les propositions de l'Observatoire auprès d'acteurs de terrain.

Suite aux propositions de l'Observatoire, des avancées réglementaires ont eu lieu dans les domaines de la sécurité contre l'incendie (rédaction des procès verbaux de visite, circulaires sur les missions des gestionnaires des établissements scolaires et la sécurité des élèves dans le premier degré). La sécurité dans les ateliers a également fait l'objet de publication de textes répondant aux préconisations de l'Observatoire (équipement des ateliers, prévention des risques électriques, formation des enseignants et réalisation d'outils pédagogiques). Dans l'enseignement professionnel, le ministère a fortement mis en valeur la dimension de la sécurité dans ses actions pour la voie des métiers (sécurité des matériels, efficacité du suivi et du contrôle, emplois de personnels ouvriers et de service, personnels de laboratoire, etc.). Dans les domaines de l'organisation des soins et des urgences dans les établissements scolaires, on a pu retrouver des retombées des travaux de l'Observatoire dans un protocole national ainsi que dans des circulaires de rentrée pour tout ce qui touche à l'hygiène et à la sécurité. D'autres ministères tels que celui de la Jeunesse et des Sports ont également travaillé à la publication de décrets et de lois où des propositions de l'Observatoire apparaissent (cages de buts, conventions pour la réalisation des programmes scolaires d'éducation physique et sportive, etc.).

L'Observatoire et la prévention face aux risques majeurs

En France ce sont des sinistres majeurs tels que l'incendie du collège Pailleron causant 20 morts en 1973 qui ont fait progresser les règlements de sécurité des établissements recevant du public. Il a fallu déployer cependant beaucoup d'efforts pour que, au-delà de la réglementation concernant les bâtiments et les équipements, des dispositions permanentes en matière de culture de la sécurité soient prises. Les exercices obligatoires d'évacuation incendie, s'ils sont assurés à peu près partout, ne sont pas suffisamment intégrés à la démarche pédagogique des établissements. Depuis les tempêtes des années 90, une sensibilisation aux risques majeurs avait



été engagée en lien avec le ministère de l'Environnement. Le succès en fut extrêmement modeste puisque 10 % seulement des établissements scolaires comptent des personnels qui ont réalisé une préparation. Des événements récents et notamment le drame de Toulouse (voir encart) ont renforcé la conviction générale qu'il importe de donner aux équipes éducatives les instructions et les outils appropriés.

L'explosion en 2001 de l'usine chimique de Toulouse qui a concerné 20 000 élèves sur des sites gravement endommagés a détruit entièrement trois lycées. L'Observatoire, qui s'est rendu sur les lieux de la catastrophe, a engagé un travail en matière de résistance des bâtiments, de mise à l'abri des élèves et des personnels et de préparation aux premiers secours. Le principal problème dans une telle situation réside dans l'anéantissement instantané de l'ensemble des réseaux de communication et l'isolement complet dans lequel les responsables doivent faire face à une situation de crise, qu'elle résulte d'une catastrophe naturelle, industrielle ou d'une attaque de type terroriste.

C'est pourquoi un document (voir ci-dessus) destiné à tous les établissements scolaires a été élaboré pour les aider à se préparer à une situation de crise en associant étroitement élèves et parents. Ce guide de six pages présente des informations sur le montage de mesures préventives permettant d'assurer au mieux la sécurité face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours. Il est complété par une série de fiches permettant de réaliser les différentes étapes du plan de mise en sûreté : information des familles, répartition des missions, annuaire de crise, mallette de première urgence, fiche des élèves absents ou blessés, fiches individuelles d'observation, conduites à tenir en première urgence. Chaque établissement devrait avoir l'obligation d'élaborer son plan particulier de mise en sûreté tenant compte des risques spécifiques du secteur d'implantation et de la configuration de ses bâtiments. Ces plans particuliers devront être prolongés par des exercices d'entraînement appropriés.

Quel que soit le degré de préparation à faire face à des risques particuliers, subsistera l'éventualité de devoir gérer l'imprévu ou l'imprévisible. Certaines catastrophes en effet ne préviennent pas. A cela aussi l'action pédagogique doit préparer en prenant soin d'assurer les réflexes de base : l'évitement des conduites désordonnées, la maîtrise des mouvements de panique qui doit se préserver

L'explosion chimique de Toulouse

L'explosion le 21 septembre 2001 d'une usine chimique de Toulouse a causé des dégâts humains et matériels dans des bâtiments scolaires. Parmi les 2 500 blessés, les scolaires ont payé un lourd tribut. Dans les blessés les plus graves on comptait 16 élèves et deux professeurs. Un lycéen a été tué alors qu'il venait de se changer dans les vestiaires. Il est sorti avant les autres pour rejoindre le gymnase au moment précis de l'explosion qui projetait partout les matériaux arrachés aux installations, notamment de lourds fragments de métal.

Sur les 184 écoles maternelles et primaires, 79 ont été touchées plus ou moins gravement dont 30 de façon importante, de même que 26 collèges dont un détruit, onze lycées dont trois détruits, l'université du Mirail et l'Institut national polytechnique pour lequel les dégâts s'élèvent à 55 millions d'euros.

Deux des trois lycées détruits regroupaient 1 500 élèves au moment de l'explosion : pour le premier, le lycée Gallieni, les élèves se trouvaient en cours, dans des classes ou des ateliers. Certains étaient dans les vestiaires avant d'aller au gymnase. Toutes les vitres des bâtiments ont explosé, les faux plafonds et les cloisons sont tombés. Les structures en béton ont résisté. Le gymnase a été dévasté par le souffle.

Pour le deuxième, le lycée Françoise, où les poutres de soutien de quelques bâtiments ont cédé, on a constaté le même type de dégâts. Dans les salles d'apprentissage coiffure ravagées, les élèves ont subi des blessures résultant de projections d'éclats de verre et d'objets divers.

Les blessures les plus graves provenaient de chutes de blocs de matériaux.

Le lycée Gallieni à Toulouse après l'explosion



de deux écueils : la sur-réaction et la sous-réaction. Dans le cadre des activités de sa commission sur les risques majeurs, l'Observatoire en partenariat avec les directions des ministères de l'Éducation nationale et de l'Environnement va plus loin que l'élaboration de documents supports. Il repère et valorise les expériences locales qui méritent d'être portées à la connaissance de l'ensemble des établissements. Enfin, c'est la formation ou la sensibi-

lisation de l'ensemble des acteurs concernés qui mobilise une bonne part de ses efforts.

C'est peut-être en matière de sécurité que l'ensemble des composantes de la communauté scolaire est le plus tenu d'établir une collaboration efficace. Le dispositif de protection, y compris dans le domaine du risque majeur, qui doit associer la collectivité de rattachement, le maire de la commune et l'ensemble des membres de la communauté scolaire, sous la responsabilité du chef d'établissement, ne souffre pas d'improvisation. La mission constante de l'Observatoire consiste à lui servir d'appui par ses diagnostics, ses propositions et les outils méthodologiques produits. C'est en incluant l'ensemble des acteurs concernés dans une démarche d'observation partagée et de prévention active des risques que peut se réaliser la mobilisation de chacun dans un effort permanent en faveur de la sécurité.

Pour en savoir plus, veuillez contacter :
Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur
61-65, rue Dutot
75015 Paris Cedex 15
Tél. : 33 (0)1 55 55 70 73
Télécopie : 33 (0)1 55 55 64 94
<http://www.education.gouv.fr/syst/ons>

PROJETS DE CONCEPTION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES EN NOUVELLE-GALLES DU SUD

En Australie, le Groupe de recherche sur les établissements scolaires de Nouvelle-Galles du Sud (une initiative commune du ministère de l'Éducation et de la Formation et du ministère des Travaux et Services publics) mène des recherches pratiques sur les questions ayant une incidence sur la conception des bâtiments scolaires. Il s'agit notamment de l'évolution des programmes, des stratégies d'enseignement, et de la gestion et de l'organisation des établissements scolaires. Le programme de travail du groupe de recherche comprend l'élaboration de notes d'orientation et de manuels de formation à l'intention des enseignants, des parents et des étudiants, ainsi que des architectes, des ingénieurs civils, des planificateurs et des administrateurs. Quatre exemples de projets récents sont décrits ci-après.

Un manuel vidéo d'utilisation des nouveaux bâtiments scolaires

Les nouvelles écoles secondaires en cours de construction en Nouvelle-Galles du Sud ne diffèrent pas de celles

auxquelles de nombreux parents et enseignants sont habitués seulement par l'apparence, mais aussi par leur conception. Les nouvelles installations ont été conçues en tenant compte des dernières avancées en matière de pédagogie et de participation des élèves. Leur conception nouvelle risque de bouleverser jusqu'à l'idée même que de nombreux adultes se font d'une salle de classe ou d'une salle des professeurs.

Certains professeurs vont se retrouver transportés, dans les nouveaux locaux, hors de leur espace de sécurité. Ils vont être contraints de modifier leur manière d'enseigner, d'abandonner le modèle centré sur l'enseignant pour se glisser dans la peau du « catalyseur/tuteur/mentor » qui recense les divers modes d'apprentissage auxquels sont sensibles les élèves et en tient compte.

Afin d'encourager l'adoption de nouvelles habitudes et de s'assurer que le potentiel des nouveaux locaux est exploité au mieux, le ministère de l'Éducation et de la Formation de Nouvelle-Galles du Sud a créé une vidéo pour informer la communauté scolaire des nouvelles conceptions. La vidéo (« Construit pour enseigner, conçu pour apprendre ») met en évidence les problèmes d'organisation de l'école qui demandent à être résolus, tente de limiter les craintes des personnels, invite au dialogue interdisciplinaire, et soutient les enseignants en maximisant les expériences d'apprentissage de tous les élèves.

Gestion de l'énergie

Le gouvernement de Nouvelle-Galles du Sud avait fixé pour 2001 pour tous les organes gouvernementaux des objectifs en matière d'économie d'énergie de 15 % du niveau de 1995, en vue d'atteindre 25 % de ce niveau en 2005. Chaque organe gouvernemental doit développer sa propre stratégie de gestion dans le cadre du plan de gestion de l'énergie défini par le gouvernement local.

Afin d'aider le ministère de l'Éducation et de la Formation de Nouvelle-Galles du Sud à atteindre ces objectifs, un manuel exposant les stratégies de gestion de l'énergie visant à réduire les coûts d'exploitation et les émissions

Le lycée Camden,
avec ses « cheminées
solaires »

